

Commune de Breil sur Roya

06540

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mars 2008

Délibération publiée le :

Le 22 Mars à 09H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire ;

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI, Mr Joseph REY, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mr Abdel DJEROUROU, Mme Anne-Marie ANGELINI, Mme Cécile BACHET, Mr Gentil DOMESOR ROSTAGNI, Mme Michèle ERCOLE CURTI, Mr Michel JOUVE, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Pierre OZENDA, Mme Mireille PALLANCA, Mr Alain RAVIOLA CARLETTI, Mr Paul REY, Mme Claire ROSTAGNI, Mr Henri SOFFLICHI, Mme Josiane VACCARI.

Secrétaire de Séance : Mme Cécile BACHET.

OBJET : Création des postes d'Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 Adjoints.

Il vous est proposé la création de 5 postes d'Adjoints.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal** décide par 18 voix pour, et 1 bulletin blanc, la création de 5 postes d'Adjoints au Maire.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS ;

Pour copie conforme
Le Maire,

J.GHILARDI